

M. Rose: Madame le Président, je tiens à confirmer que c'est effectivement là ce dont nous avons convenu, avec une petite chose en plus. Sauf erreur, le gouvernement et l'opposition officielle sont d'accord avec nous pour qu'on apporte au bill C-120, tendant à modifier la loi sur les prestations de retraite supplémentaires, un changement mineur éliminant la rétroactivité.

M. Baker (Nepean-Carleton): Ayant eu un entretien avec le secrétaire parlementaire du leader parlementaire du gouvernement à propos du bill dont le député de Mission-Port Moody vient de parler, je puis dire, madame le Président, que nous sommes d'accord.

M. Andre: Madame le Président, il ne s'agit pas strictement de ce rappel au Règlement, mais étant donné que la période d'examen des subsides se terminera lundi, je tiens à vous faire remarquer que lorsque des postes des prévisions budgétaires font l'objet d'opposition, la présidence devrait accorder un jour ou deux pour donner la chance de les étudier avant la fin de la période des subsides, comme l'ont réclamé d'autres orateurs avant moi et conformément à nos usages antérieurs concernant les prévisions budgétaires. J'en ai parlé avec le président du Conseil du Trésor et lui ai laissé entendre que nous songions à invoquer demain le Règlement à propos de certains des postes des prévisions budgétaires qui feront l'objet d'un vote lundi soir.

M. Robison (Burnaby): Madame le Président, pour ce qui est des travaux de la Chambre et comme le sait sans doute le président du Conseil privé, le comité permanent de la justice et des affaires juridiques a terminé l'examen du bill C-43 touchant la liberté d'information. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, aimerions bien que ce projet de loi soit débattu, en fait, aujourd'hui même. Je me demande si le président du Conseil privé pourrait laisser savoir à la Chambre quand il a l'intention de présenter cette importante mesure législative. Assurera-t-il à la Chambre que cette mesure législative sera en fait présentée avant que la Chambre ne s'ajourne pour l'été?

M. Pinard: Le député devrait s'adresser à son leader parlementaire qui lui donnera toutes les réponses. Il pourrait en profiter aussi pour s'informer du projet de loi sur la fête du Canada. J'attends toujours une réponse.

M. Hovdebo: Madame le Président, je voudrais m'enquérir auprès du président du Conseil privé des modifications touchant les coopératives de crédit et les caisses populaires figurant dans le projet de loi visant à modifier la loi sur l'administration financière, projet qui a été déposé le 18 mars dernier environ. Quand la Chambre sera-t-elle saisie de cette mesure législative? Il s'agit du projet de loi C-96.

M. Pinard: Madame le Président, j'examinerai attentivement les instances du député et j'en discuterai avec le leader parlementaire de son parti.

M. Parker: Madame le Président, en décembre, le bill C-60 a été adopté par la Chambre des communes et par le Sénat. Depuis, mes commettants attendent patiemment que cette loi entre en vigueur. On a accaparé leurs terrains et certaines

Le Règlement et la procédure

dispositions de cette mesure leur permettrait de porter leur cause devant les tribunaux. Le président du Conseil privé peut-il me dire quand ce bill sera proclamé, afin que ces gens puissent y avoir recours?

M. Pinard: Madame le Président, le député m'a posé cette question la semaine dernière et je lui ai dit que je lui ferais savoir. Je le fais maintenant. Ce bill sera proclamé et entrera en vigueur d'ici la fin du mois.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. McGRATH—RECTIFICATION APPORTÉE À UNE QUESTION POSÉE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, j'invoque le Règlement. Le ministre était à la Chambre, mais il n'est pas à son fauteuil. Dans ma deuxième question au ministre des Travaux publics (M. Cosgrove), qui est chargé du logement, j'ai par inadvertance parlé de \$300 au lieu de \$3,000 à propos des premières subventions. Je tiens à apporter cette rectification. Cependant, madame le Président, ce n'est pas par inadvertance que le ministre a utilisé ce moyen de froussard pour éluder la question.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, pour les nombreux ménages il y en a environ 1,500 qui utiliseraient cet argent, il y a énormément de différence entre \$300 et \$3,000.

M. Clark: Cela n'excuse toujours pas votre manque de courage pour répondre aux questions.

* * *

[Français]

RÈGLEMENT ET PROCÉDURE

COMPOSITION DU COMITÉ SPÉCIAL

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): J'invoque le Règlement, madame le Président. Si les questions sur les travaux de la Chambre sont terminées j'aurais un autre point qui s'y rattache à signaler. J'ai eu des consultations avec les représentants des divers partis au sujet du comité spécial sur la réforme parlementaire. Je suis content aujourd'hui de faire rapport à la Chambre et de dire que nous nous sommes entendus sur la composition de ce comité et, en conséquence, j'aimerais proposer la motion suivante, du consentement unanime de la Chambre:

Que les députés membres du comité spécial sur le Règlement et sur la procédure soient les suivants: MM. Baker (Nepean-Carleton), Blaikie, Collette, Cousineau, Cullen, Daudlin, Deans, Dionne (Northumberland-Miramichi), Epp, Herbert, Huntington, Lachance, Lefebvre, Lewis, Mayer, McGrath, Reid (Kenora-Rainy River), Simmons, Smith et Thacker.

Madame le Président, ce sont là les députés qui devraient faire partie du comité spécial sur la réforme parlementaire, et j'en fais une proposition formelle.